

## **DEC105330INSU**

Décision portant nomination de Monsieur Jérôme GAILLARDET en qualité de chargé(e) de mission.

## LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret nº 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité,

## **DÉCIDE**

**Art. 1**<sup>er</sup> – Monsieur Jérôme GAILLARDET, professeur de l'IPG de Paris, est nommé chargé de mission auprès du Président du CNRS pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011, en charge de la mise en place du réseau français des bassins versants.

Pour l'exercice de cette mission, M. GAILLARDET demeure affecté à l'Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP – UMR 7154), Tour 14-24, 2ème étage, 4 place Jussieu, Case 89, à Paris.

- **Art. 2** Du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011, M. GAILLARDET percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé
- **Art. 3** La dépense sera imputée sur le compte 64641000 subvention d'Etat (NA) du budget du Centre national de la Recherche Scientifique et prise en charge par la Délégation Régionale Ile-de-France Est
- **Art. 4** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le